

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**SOLENNEL HOMMAGE**  
**A JESUS-CHRIST REDEMPTEUR**

**Et à son auguste vicaire**

**Au déclin du XIX<sup>me</sup> siècle — Au lever du XX<sup>me</sup>**

---

**LETTRE DU PRÉSIDENT**

Très Rév. Monsieur le Secrétaire,

**N**OUS vous prions de vouloir bien communiquer à S. E. Rme Mgr l'Evêque ainsi qu'au Centre diocésain de l'OEuvre du solennel hommage à J. C. Rédempteur au déclin de ce siècle et au lever du XX<sup>me</sup>, que la Sainteté de N. S. P. le Pape Léon XIII a daigné accorder au Comité international le privilège de présenter pour la décoration *Fro Ecclesia et Pontifice*, un nombre de candidats correspondant en moyenne à deux par chaque diocèse ou juridiction d'Ordinaire existant dans le monde. Le Comité International en outre décernera à chaque diocèse, de 2 à 6 diplômes de mérite. Les diplômes et surtout les décorations, seront accordés à ceux qui se seront distingués par leur zèle et par leur activité en coopérant avec le Comité International pour rendre plus solennel le tribut d'amour et de gratitude au Dieu Rédempteur, en réparation des fautes très graves du siècle qui s'éteint et comme consécration à son Cœur du siècle qui va surgir.

Veillez aussi engager le *Centre diocésain* à correspondre avec nous et à nous envoyer toutes les notices demandées par la lettre que nous lui avons adressée, il y a peu de jours, par l'intermédiaire de V. S. T. R.

Nous vous demandons pardon du dérangement que nous vous causons et nous vous prions, Monsieur le secrétaire, d'agréer l'expression de notre respectueuse reconnaissance.

Bologne, le 6 mars 1899.

J. ACQUADERNI, président.

T. CRISPOTTI, secrétaire.

---

## L'ÉPISCOPAT AMÉRICAIN

---

VOICI la lettre que Mgr Corrigan, archevêque de New-York, a adressée au Souverain Pontife en son nom propre et au nom de tous les évêques de la province ecclésiastique de New-York, pour remercier Sa Sainteté de la lettre sur l'américanisme :

Très Saint-Père,

Nous ne saurions exprimer en paroles les sentiments d'admiration, de joie, de gratitude dont notre cœur a été pénétré envers Votre Sainteté, en lisant l'admirable et magistrale Lettre qu'Elle a daigné nous adresser sur ce qui, depuis quelque temps, était désigné sous le nom d'« américain. » C'est avec une haute sagesse que Votre Sainteté a su réunir en un seul faisceau les multiples et fallacieuses erreurs qui voudraient passer pour des doctrines bonnes et catholiques, sous le titre spécieux d'« américain. » Mais en même temps avec

combien de prudence, de discrétion et de douceur, et aussi avec quelle force et quelle clarté, Votre Sainteté a-t-elle rempli Sa mission de suprême et infallible maître !

En vérité, ce dernier document de la sagesse de Votre Sainteté ne le cède sous aucun rapport à tant d'autres qui, dans le cours de Votre glorieux pontificat, ont suscité l'universelle admiration des peuples.

Pour nous, que le *Saint-Esprit a placés comme évêques pour régir l'Eglise de Dieu*, sous l'infaillible direction de Votre Sainteté, nous nous empressons de Vous offrir et de Vous manifester nos sentiments d'admiration et d'adhésion illimitée. Nous recevons donc et nous acceptons pour nous, pour notre clergé, pour les communautés et les congrégations qui, avec nous, opèrent le salut des âmes, comme aussi pour tous nos fidèles, la Lettre doctrinale de Votre Sainteté : *Testem benevolentiae*. Nous l'acceptons et nous la faisons nôtre mot à mot, sentence par sentence, dans le même et identique sens où, d'après la tradition et la sagesse de toute l'antiquité chrétienne, Votre Sainteté l'entend et veut qu'elle soit entendue de tous. Nous ne faisons là-dessus et nous ne permettrons jamais que d'autres dépendant de nous, directement ou indirectement, fassent aucune réserve ou tergiversation. Votre Sainteté a parlé, la cause est donc finie. Cette pensée nous cause une satisfaction immense ; et c'est ce que nous avons voulu dire lorsque, dès nos premières paroles, nous avons manifesté la joie de notre cœur.

Nous pouvons dire ainsi que le monstre qui, pour avoir une demeure stable, voire droit de cité parmi nous, s'est appelé du beau nom d'« américanisme », a été, presque dès sa première apparition, frappé à mort. Mais de cet heureux événement, c'est à Vous que revient la gloire. Si votre Sainteté n'était pas venue opportuné-

ment à notre secours par son admirable lettre, combien nombreux n'auraient pas été ceux qui, par ignorance plus que par malice, eussent été pris au lacet ! Les évêques et le clergé auraient eu beau dire pour éloigner les peuples de l'erreur ! Celle-ci aurait pu peu à peu prendre pied de plus en plus et nous eussions été vite montrés au doigt sous l'accusation de n'être pas Américains.

En attendant, le faux américanisme, entendu dans le même sens que d'autres dénominations pareilles qui, au grand détriment des âmes, eurent une longue durée de siècles chez d'autres nations, aurait pris tranquillement pied au milieu de nous, accumulant ses conquêtes dans des proportions énormes de lieu et de temps. C'est pourquoi, nous nous réjouissons vivement de ce que, en vertu de votre enseignement infailible, nous n'aurons pas à transmettre à nos successeurs l'ingrate entreprise d'avoir à lutter contre un ennemi qui, peut-être, ne serait jamais mort.

Et maintenant nous pouvons, le front haut, répéter que, nous aussi, nous sommes Américains autant que qui que ce soit. Oui, nous le sommes et nous nous en glorifions parce que notre nation est grande dans ses institutions et dans ses entreprises, grande dans son développement et dans son activité ; mais, en fait de religion, de doctrine, de discipline, de morale et de perfection chrétienne, nous nous glorifions de suivre pleinement le Saint-Siège.

Pour tous ces motifs, nous sommes et nous resterons à jamais très reconnaissants à Votre Sainteté qui, par son impérissable lettre *Testem benevolentiae*, nous a assuré à nous et aux catholiques d'Amérique un signalé bienfait. Oui, par ce témoignage de bienveillance, Votre Sainteté arrache l'ivraie, dès son apparition, du milieu du champ de blé.

Veuille le Seigneur Tout-Puissant conserver la santé de Votre Béatitude pendant beaucoup d'années encore, afin que Votre Sainteté elle-même puisse voir de ses propres yeux mûrir complètement le fruit de sa vigilance apostolique.

Prosternés aux pieds de Votre Sainteté et les baisant avec plein respect, nous implorons sur nous, sur notre clergé, sur notre troupeau respectif la bénédiction apostolique.

New-York, 10 mars 1899.

Pour les Rmes évêques de la province ecclésiastique :

Le très obéissant serviteur,

† MICHEL-AUGUSTIN,

*Archevêque de New-York.*

---

## ŒUVRE

### SAINTE CATHERINE D'ALEXANDRIE

Bénie et enrichie d'indulgences par S. S. LEON XIII

---

**N**OUS donnons, sous ce titre, les constitutions d'une œuvre admirable fondée à Paris en 1865, par Mlle Caroline Désir. Cette femme, qu'on a appelée modèle et mère, des institutrices, est née à Arras, le 10 mars 1819, et est morte à Paris le 7 juillet 1875. En outre de l'Œuvre Sainte, elle a sondé l'Institut Normal Catholique ; le Cercle des Institutrices et l'Ecole Professionnelle Catholique.

L'Œuvre Sainte-Catherine d'Alexandrie a pour but *d'obtenir de la souveraine Miséricorde le rétablissement de la foi dans l'enseignement, ou, selon que l'a définie le Bref d'indulgences du 17 avril 1891, c'est une Œuvre « dont la fin principale est d'obtenir de la divine Miséricorde que de nouveau la foi soit dans l'enseignement unie à la science » « cujus præcipuus est finis a divina Misericordia impetrare ut rursus fides in docendo cum scientia copuletur. »*

Elle tend ainsi à réaliser ce vœu exprimé par le Souverain Pontife dans l'Encyclique *Incrustabili* (21 avril 1878). « Il faut travailler ardemment à faire prospérer non seulement une solide méthode d'éducation, mais surtout à ne pas s'écarter de la foi catholique dans l'enseignement des lettres et des sciences. »

Membres de l'Œuvre. — Conditions d'inscription — Les Membres, en donnant leur nom, s'engagent :  
1o A s'abstenir, pour leur usage particulier ou pour leur enseignement, de tout ouvrage prohibé par la Sainte Eglise (sauf permission régulière).

2o A réciter chaque jour les prières suivantes : CREDO, PATER, AVE, l'ORAISON DE LA FÊTE DE SAINTE CATHERINE ou 3 fois l'invocation *Sainte Catherine, priez pour nous.* (On peut appliquer à cette intention le *Credo*, le *Pater*, l'*Ave* de la prière du matin ou ceux de la prière du soir).

Offrande du saint sacrifice de la messe. — Pour attirer la bénédiction de Dieu sur l'enseignement, l'Œuvre veut avant tout s'assurer la plus puissante et la plus efficace des prières ; l'offrande du saint sacrifice de la Messe : c'est pourquoi elle fait célébrer en sa chapelle de Sainte-Catherine, en d'autres sanctuaires où Dieu se plaît à répandre ses faveurs, et sollicite de ses pieux

Associer des messes de *supplication*, des messes de *réparation*, des messes pour les *défunts de l'enseignement*.

MESSES DE SUPPLICATION. — Ces Messes ont pour but le but même de l'OEuvre : *obtenir de la souveraine Miséricorde le rétablissement de la foi dans l'enseignement*, et par suite : 1<sup>o</sup> attirer sur ceux qui enseignent, sur ceux qui sont enseignés une abondante effusion des lumières et des grâces du Saint-Esprit (*c'est à cet effet que le lundi, jour habituellement consacré au Saint-Esprit, a été adopté pour les messes célébrées au nom de l'OEuvre* ; 2<sup>o</sup> écarter les obstacles qui s'opposent à une complète éducation chrétienne ; 3<sup>o</sup> solliciter de Dieu, pour que l'enseignement soit donné dans toute la pureté du saint Evangile et suivant la direction de l'Eglise, un ensemble de secours, de moyens appropriés à cette fin : professeurs, instituteurs, livres, publications, maisons spéciales de formation, etc.

MESSES DE RÉPARATION pour les péchés commis dans l'enseignement.— Ces messes de réparation ont pour but : 1<sup>o</sup> de rendre à Dieu l'honneur et la gloire qui lui sont ravis non seulement par une mauvaise, mais encore par une imparfaite instruction et éducation de la jeunesse ; 2<sup>o</sup> de détourner sa colère de tous les péchés qui sont commis par suite de cette mauvaise ou imparfaite éducation et instruction ; 3<sup>o</sup> d'attirer sa miséricorde sur les coupables.

MESSES POUR LES DÉFUNTS.— Ces messes sont en faveur : 1<sup>o</sup> des âmes des instituteurs, professeurs, auteurs, qui se sont rendus coupables dans l'exercice de leur charge et de leurs devoirs ; 2<sup>o</sup> des âmes des parents qui ont négligé de faire donner à leurs enfants une éducation chrétienne, ou les ont exposés à un enseignement impie et pervers ; 3<sup>o</sup> des âmes des jeunes gens ou des enfants



qui ont offensé Dieu par suite d'une éducation imparfaite, ou n'ont pas profité des soins qu'ils ont reçus ; 40 des membres défunts de l'œuvre.

MESSES dite DE L'ŒUVRE. — Le dernier lundi du mois, jour traditionnel et cher à l'Association, à 8 heures, au sanctuaire de Sainte-Catherine, sainte Messe et réunion mensuelle. Les intentions se rattachant au but essentiel de l'Œuvre sont spécialement recommandées à cette messe. En ce jour tous les Associés sont invités à s'unir d'esprit et de cœur, dans une commune supplication, pour attirer sur l'Œuvre, son but, ses membres une plus grande abondance de grâces.

MESSES QUOTIDIENNES. — L'Œuvre tend à ce que chaque jour le Saint Sacrifice soit offert une ou plusieurs fois pour les besoins de l'enseignement. *« Il faut que des flots de sang divin soient répandus pour obtenir de Dieu le rétablissement de la foi dans l'enseignement. Il faudrait chaque jour, avant que les bouches des maîtres s'ouvrent, avant que les oreilles des élèves s'ouvrent, que le Sang précieux de Notre-Seigneur eût coulé à flots dans ces bouches et dans ces oreilles pour les rendre chrétiennes. »*

(R. P. Lemius, 25 juin 1894).

Zélateurs et Zélatrices. — Les Zélateurs et Zélatrices veulent bien propager l'Œuvre, en faire comprendre l'excellence, lui gagner des adhérents, obtenir des prières et des messes ; ils font parvenir au secrétariat le nom des nouveaux Associés, se chargent de remettre les billets d'admission, de communiquer le calendrier, etc.

Deux messes annuelles, à jours fixes sont dites pour les Zélateurs et Zélatrices qui ont procuré l'inscription d'au moins 100 Associés. Ils bénéficient également d'une messe célébrée pour chacun d'eux après leur mort. Cette même faveur est assurée aux bienfaiteurs.

**Calendrier de l'Œuvre.** — Le calendrier mensuel est envoyé aux Membres d'honneur, aux Zélateurs et Zélatrices, et à tout Associé qui en fait la demande.

Il serait désirable que ce modeste bulletin, dont le but est d'unir les Associés dans un même esprit de prière et de zèle, en même temps que de les mettre au courant de la marche de l'Œuvre et de ses efforts, pût être plus largement distribué. L'Œuvre fait appel au dévouement des Membres et recevra avec reconnaissance les offrandes destinées à l'impression et à la diffusion du calendrier.

**Ressources de l'Œuvre.** — Les ressources pour subvenir aux frais d'administration, de secrétariat, de bibliothèque, de propagande, d'impression et de diffusion du calendrier sont : les offrandes volontaires dues à la générosité des Associés, les dons d'inscription et l'obole mensuelle de 10 centimes.

Pour les inscriptions, les renseignements, les communications intéressant l'Œuvre ; les recommandations aux prières en ce qui regarde l'enseignement, les études, les Associés et notamment les membres défunts, s'adresser au Secrétariat, 41, rue Jacob, Paris, où sont reçues également les offrandes volontaires dues à la générosité des Associés, et celles destinées à multiplier le nombre des Messes aux intentions de l'Œuvre.

---

La parole de celui qui a charge d'instruire doit être pieuse, simple, claire, pleine de gravité et de noblesse, pleine de douceur et de grâce... Son langage doit varier avec la profession, la qualité, les mœurs de ses auditeurs ; il doit à l'avance mesurer son enseignement quant à l'objet, au temps, à la manière et aux personnes.

Saint ISIDORE, Evêque.

## LETTRE DU SOUVERAIN PONTIFE

Aux directeurs de la " *Civiltà Cattolica* "

**A** l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de la *Civiltà cattolica*, dont les doctes livraisons, d'abord mensuelles, puis bimensuelles, commencèrent de paraître le premier samedi d'avril l'an 1850, le Souverain Pontife a adressé la lettre suivante aux Pères de la Compagnie de Jésus qui dirigent cette importante revue :

*A Nos chers fils, les écrivains des éphémérides intitulées la Civiltà cattolica,*

LÉON XIII, PAPE

Chers fils, salut et bénédiction apostolique. La publication de la revue périodique désignée sous le nom la *Civiltà cattolica* va atteindre heureusement sa cinquantième année. Pendant ce long espace de temps, Notre prédécesseur plus d'une fois, et Nous-même, à l'occasion, par des lettres spéciales, avons donné au collège de savants hommes qui collaborent à cette revue et se dévouent à sa publication, des témoignages d'honneur, en lui manifestant Notre sollicitude et Notre bienveillance, pour en assurer l'affermissement et la perpétuité.

Aussi aimons-Nous, chers fils, à vous féliciter de l'œuvre à laquelle vous êtes voués d'une façon si utile et si excellente, et, profitons volontiers de la circonstance, à vous décerner l'éloge mérité pour avoir très bien répondu aux desseins et à l'attente du Siège apostolique. En effet, outre que votre rédaction a été de tout temps féconde en écrivains illustres par le talent et la doctrine dont la plupart transmettent leur nom à la postérité, elle a excellé notamment par sa constance

à consacrer tous ses efforts afin de défendre les intérêts de la religion, de soutenir les droits du Siège apostolique et de propager cette civilisation qui est l'œuvre de la foi et s'identifie avec elle. Nous ne voulons pas omettre non plus de vous décerner l'éloge que vous avez pleinement mérité par votre zèle à promouvoir et à commenter, selon Nos ordres, les doctrines de saint Thomas d'Aquin.

Soyez donc réconfortés par Nos félicitations, et ne vous laissant point abattre par le poids du labeur, continuez à déployer votre dévouement envers Nous et envers l'Eglise. Et afin que la satisfaction de votre œuvre si excellente soit accrue par le témoignage de Notre bienveillance, Nous vous accordons affectueusement dans le Seigneur à tous et à chacun de vous, comme gage des faveurs célestes, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome près de Saint-Pierre le 18 mars 1899, en la vingt-deuxième année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

## LE LIVRE ET LE PROJET D'EGOLE NORMALE

De Sœur Marie du Sacré-Cœur

« SACRÉE CONGRÉGATION  
DES EVÊQUES ET RÉGULIERS

« Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

**D**ANS la réunion plénière des Eminentissimes Pères de cette Sacrée-Congrégation des Evêques et Réguliers, tenue au Vatican le 17 mars 1899, fut proposé la cause avignonnaise d'une Ecole Normale, sous la forme de doutes proposés en ces termes :

« 1o Convient-il d'approuver le projet de créer une grande Ecole normale pour les religieuses enseignantes, tel qu'il a été proposé dans le livre de Sœur Marie du Sacré-Cœur ?

« Et en cas de réponse négative,

« 2o Convient-il d'adopter quelque mesure pour améliorer l'enseignement des femmes dans les instituts religieux ? »

« Tous les éléments de la cause ayant été mûrement examinés, les EEmes Pères ont décidé de répondre.

« *Au premier doute* : Négativement, et le livre est digne de reproches.

« *Au second doute* : Il n'y a pas lieu de prendre une mesure générale. Il sera pourvu, autant qu'il sera utile aux cas particuliers : qu'il soit cependant notifié par les évêques de France, aux congrégations religieuses de femmes, auxquelles a été confiée par approbation apostolique la charge d'instruire les jeunes filles dans la piété et dans la science, qu'elles ont excellemment mérité de l'instruction et éducation chrétienne et civile des jeunes filles.

« C'est pour cela que cette Sacrée Congrégation, en leur adressant des louanges qu'elles méritent justement, nourrit la ferme espérance qu'elles ne manqueront pas dans l'avenir à leur mandat ; et que, dirigées et aidées comme cela doit être par les évêques, elles prendront les moyens idoines qui leur permettront de répondre amplement aux désirs des familles chrétiennes, et d'élever les jeunes filles qui leur sont confiées à la culture qui convient à une femme chrétienne.

« Rapport sur ce qui précède ayant été fait à S. S. Léon XIII en audience accordée au soussigné cardinal préfet, le 24 mars, Sa Sainteté a daigné ratifier et confirmer en tous les points la décision des Eminentissimes cardinaux.

---

« Ce qu'au nom de la Sacrée Congrégation, j'ai dû signifier à Votre Grandeur Révérendissime, à laquelle, avec l'hommage de mon respect, j'offre tous les vœux que je forme pour elle devant Dieu.

« Rome, de la Secrétairerie de la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers,

« le 27 mars 1899. »

---

#### La soumission de Mme Marie du Sacre-Cœur

VOICI le texte de la lettre adressée par Mme Marie du Sacré-Cœur à S. Em. le cardinal Séraphin Vannutelli, préfet de la Congrégation des évêques et réguliers :

Eminentissime seigneur,

Après avoir lu le texte de la décision de la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers, je crois de mon devoir d'exprimer respectueusement à Votre Eminence ma complète et entière soumission, sans restriction ni réserve, heureuse de pouvoir, en fille docile de l'Eglise romaine, donner à notre mère cette marque de profond et inébranlable attachement.

Daigne Votre Eminence agréer le religieux hommage du très profond respect et de la totale obéissance de celle qui a l'honneur d'être

de Votre Eminence,

l'humble servante en Notre-Seigneur,

MÈRE MARIE DU SACRÉ-CŒUR

*Religieuse Fille de Notre-Dame.*

---

Mgr l'archevêque d'Avignon, après avoir reçu communication de la décision de la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers relative au projet de Mme Marie du Sacré-Cœur, s'est empressé d'accuser réception de ce document à S. Em. le cardinal Vannutelli, préfet de la Sacrée Congrégation, et a, en outre, adressé au Saint-Père la lettre suivante :

**Lettre de Mgr l'archevêque d'Avignon**

Archevêché  
D'AVIGNON

Avignon, 2 avril.

—

Très Saint-Père,

Votre Sainteté n'ignore pas qu'en permettant à Mme Marie du Sacré-Cœur de publier son livre, et en l'autorisant à tenter la réalisation du projet qu'elle avait conçu de créer une école normale pour les religieuses enseignantes, l'archevêque d'Avignon a toujours réservé le jugement et l'approbation du Saint-Siège. Les deux lettres que j'ai adressées à Votre Sainteté, l'une après l'apparition du livre, l'autre dans le cours de la controverse que ce livre a soulevée, en font foi.

L'intention qui a donné naissance au projet, par suite du développement que l'instruction secondaire des filles a pris en France, a été de rendre service aux communautés enseignantes, de les mettre à même de mériter de plus en plus la confiance des familles, mais non de méconnaître les services qu'elle a rendus à l'enseignement chrétien.

Aujourd'hui Votre Sainteté a prononcé : « Il ne convient pas d'approuver le projet tel qu'il est proposé dans le livre de la Sœur Marie du Sacré-Cœur, et le livre lui-même est digne de reproche. »

Humblement prosterné aux pieds de Votre Sainteté, je déclare donner mon adhésion pleine à la décision portée, l'accepter avec une soumission entière d'esprit, de cœur et de volonté, et dans toute sa teneur, voulant en tout et toujours suivre la direction donnée par le Pontife romain, comme ma règle.

Tels sont, Très Saint-Père, les sentiments de celui qui est heureux de se dire de Votre Sainteté le fils le plus respectueux, le plus aimant et le plus soumis.

† L.-FRANÇOIS,  
*archevêque d'Avignon.*

---

Lettre de M. l'abbé Naudet

Boulogne-sur-Mer, en la fête de Pâques 1899.

Eminence,

Les journaux de ce matin publient une lettre de la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers, condamnant le projet et blâmant le livre de Mme Marie du Sacré-Cœur.

Depuis de longs mois, je ne m'occupe plus de ce projet, mais j'ai été trop publiquement mêlé aux incidents qui ont accompagné la publication du livre qui en a exposé l'idée et le plan, pour ne pas me sentir atteint et pour méconnaître ma part de responsabilité !

Le Saint Père ayant approuvé et ratifié la décision des Eminentissimes cardinaux, cela suffit pour me dicter mon devoir. Aussi, Monseigneur, je prends la respectueuse liberté de déposer en vos mains, priant Votre Eminence de la transmettre au Saint-Père, dans la forme où elle le jugera convenable, mon acceptation pleine et entière de la sentence portée et le témoignage de mon



absolue soumission aux enseignements et aux directions du Siège apostolique, juge suprême de ce qui est opportun pour le bien de l'Église.

En donnant mon concours à la publication du livre des *Religieuses enseignantes*, j'avais cru faire œuvre bonne, je me suis trompé. De toute mon âme je regrette cette erreur, priant Dieu, le Saint-Père et Votre Eminence de vouloir me la pardonner.

Quoique les pages imprimées sous ma signature, en tête du volume, ne soient en rien visées par le blâme de la Sacrée Congrégation, j'écris cependant à l'éditeur de les supprimer dans tous les exemplaires, voulant ainsi témoigner plus complètement de mon entière soumission.

Daigne, Votre Eminence, agréer une fois de plus l'humble et filiale expression de mon profond respect et de mon religieux dévouement.

P. NAUDET, Ptre.

---

## SCENOPEGIA

---

Saint Jean, VII, 2

*Erat autem in proximo dies festus Judaeorum, Scenopegia.*

Q. Que signifie ce mot *Scenopegia* ?

R. Ce mot signifie l'érection des tentes, et indique la fête des Tabernacles.

Au livre du Lévitique (XXIII, 34) nous lisons :

« Dites aux enfants d'Israël : Depuis le quinzième jour de ce septième mois la fête des Tabernacles se célébrera en l'honneur du Seigneur pendant sept jours. »

Cette fête était ainsi établie pour rappeler la protection

dont le Seigneur avait couvert les Israélites dans leurs voyages de 40 ans à travers le désert ; alors que vivant sous des tentes, ils étaient nourris de la manne, et conduits par une nuée lumineuse.

Pour la célébration de cette fête, les Juifs se rendaient à Jérusalem, où ils plantaient leurs tentes sous lesquelles ils devaient demeurer pendant les sept jours. Puis on offrait des sacrifices et l'on faisait sept fois le tour du temple en portant des rameaux en souvenir de la prise de Jéricho par Josué. Après quoi s'effectuait le retour qui symbolisait l'entrée dans la terre promise.

Au livre I des Machabées, ch. X, 21, nous lisons « que, en l'année cent soixantième, au septième mois, Jonathas se revêtit de la robe sainte, en la fête solennelle des Tabernacles (Scenopégiae) ; il leva une armée et fit faire une grande quantité d'armes. »

Puis, au livre II, chap. 18. « Célébrez donc maintenant la fête des Tabernacles (Scenopégiae) du mois de Casleu. »

Enfin, au livre II, chap. I, 18. « Comme donc nous devons célébrer le vingt-cinquième jour du mois de Casleu, la purification du temple, Nous avons jugé nécessaire de vous en donner avis, afin que vous célébriez aussi la fête des Tabernacles (scenopégiae) et la fête du feu qui fut donné lorsque Nehemias, après avoir rebâti le temple et l'autel, y offrit les sacrifices.

X.

« Il faut avec les enfants un amour paternel, une discrète et sage liberté, une patience qui sache maîtriser la colère. Gardez-vous de les asservir par des menaces et des châtimens irritants. S'ils ne reconnaissent en ceux qui les élèvent, ni la tendresse d'un père, ni l'affection d'un maître, la défiance grandit en leur âme et ils prennent leurs maîtres en horreur. »

Saint ANSELME, évêque.

## ENCOENIA

—  
Saint Jean, X, 22

*Facta autem sunt Encoenia in Hierosolymis, et hiems erat.*

Q. Que faut-il entendre par ce mot *Encoenia* ?

R. *Encoenia* ou *festum Enceniorum*, signifie la fête de la dédicace ou de la rénovation du temple de Jérusalem.

Le mot grec *cœnon* signifie *nouveau*. (S. Aug.)

Le temple fut d'abord construit par Salomon, comme il est dit au 3e livre des Rois, ch. 8 ; il a été rebâti par Zorobabel, après le retour de la captivité de Babylone. 1 Esdras. 6, 16. Une nouvelle dédicace en a été faite par Judas. Machabée, après les profanations d'Antiochus Epiphane ; en souvenir de cette *réconciliation*, une fête annuelle appelée *Encœnia* commençait le 25 du mois *Casleu*, époque qui correspondait à la fin de novembre et au commencement de décembre. C'était donc l'hiver. Cette fête s'appelait aussi *festum luminum*, en souvenir du feu sacré rétabli dans le temple pour la crémation des victimes.

A cause de la rigueur de la saison, Jésus se promenait dans le portique de Salomon, à l'abri du froid et de la pluie.

Ce portique était le parvis d'Israël et se trouvait situé entre le parvis des gentils ouvert à tous, et celui des prêtres, réservé aux seuls lévites. On l'appelait aussi le second temple. Les vrais Israélites seuls, hommes ou femmes avaient le droit d'y entrer, pourvu qu'ils fussent purifiés et sans défauts corporels. Il consistait en une grande cour bien paëve, environnée tout autour de galeries couvertes et de magnifiques portiques que soutenaient des colonnes de marbre précieux. Il avait une

ouverture correspondant à chacun des points cardinaux. Toutes les portes étaient d'airain.

Ce portique a été honoré plusieurs fois de la présence de Jésus : il y fut retrouvé au milieu des docteurs ; il en chassa les marchands et les changeurs ; il y pardonna la femme adultère ; il y exalta le denier donné par une pauvre veuve ; il y enseigna sa doctrine ; les juifs voulurent l'y lapider ; il prédit à cet endroit même la destruction du temple.

Aujourd'hui, ce parvis forme une esplanade découverte qui entoure en partie la Mosquée d'Omar, laquelle remplace le temple proprement dit.

X.

## DECRETS ET SOLUTIONS

S. C. du Saint-Office

### I

#### EXCOMMUNICATION

9 janvier 1884.

**S**ONT regardés comme *vitandi*. — 1o Ceux qui sont excommuniés nommément par le Souverain-Pontife ou par l'Evêque ; — 2o Ceux qui sont déclarés nommément excommuniés par le Souverain-Pontife ou par l'Evêque ; — 3o Ceux qui sont connus publiquement comme ayant frappé des clercs. — II La défense de fréquenter les excommuniés *vitandi* subsiste, bien que l'excommunication mineure, qui frappeait les coupables, soit abrogée.

2 août 1893.

Bien que l'excommunication mineure soit abrogée, la défense de fréquenter les excommuniés nommément par le Pape subsiste toujours.

## II

## CAS RÉSERVÉS

9 novembre 1898.

Pour l'absolution des cas réservés au Saint-Siège, quand ni le pénitent ni le confesseur ne peuvent écrire à la S. Pénitencerie, *et durum sit pœnitenti adire alium confessorium*, le confesseur peut absoudre des cas réservés au Saint-Siège et il n'y a pas obligation de faire écrire.

## III

## MARIAGE

9 novembre 1898.

Pour le mariage, on n'acquiert pas domicile dans le diocèse, mais dans une paroisse. Ceux qui n'ont ni domicile ni quasi-domicile dans une paroisse déterminée sont regardés comme vagabonds pour le mariage, bien qu'ils aient séjourné plus de six mois dans le diocèse.— Un évêque peut accorder des délégations générales pour le mariage en s'inspirant de la décision de la S. Congrégation du Concile du 18 mars 1893.

9 novembre 1898.

Le fait matériel de l'habitation pendant six mois dans un lieu suffit pour le quasi-domicile du mariage, sans qu'il soit nécessaire de faire une enquête pour savoir si l'individu a eu l'intention d'y habiter *per majorem anni partem*.

---

23 novembre 1898.

I Quand le décret *Tametsi*, a été publié dans un diocèse, on doit le regarder comme publié même dans les nouvelles paroisses qui se forment par création. — II De droit ordinaire les mariages des hérétiques contractés dans ces paroisses en présence du ministre hérétique ou de l'officier de l'état civil sont nuls. — III Si les hérétiques qui ont ainsi contracté mariage viennent à se convertir, il faut les baptiser, si le baptême est nul ou douteux, et leur faire renouveler leur consentement après le baptême. — IV Le Saint-Siège ne juge pas la publication du décret *Tametsi* nécessaire pour le cas de Nicaragua et Costa-Rica. — V Il refuse aussi d'étendre au diocèse de Costa-Rica la déclaration de Benoît XIX du 4 novembre 1741, relative aux mariages des hérétiques en Belgique et en Hollande.

7 septembre 1898.

Le pouvoir général d'administrer les sacrements ne confère pas l'autorisation d'assister au mariage. Il faut pour cela une délégation spéciale qui peut toutefois être faite d'une manière générale. Il ne s'agit pas ici de vicaires paroissiaux qui, d'après l'usage des diocèses, sont habituellement délégués pour la célébration des mariages de leur paroisse respective.

#### IV

#### TOUCHANT LE JEUNE QUI DOIT PRECEDER LES ORDINATIONES ET LES CONSECRATIONS D'EGLISES

16 decembris 1898.

Quoad Ordinationes, sufficit servare iciunia Quatuor Temporum; nam pro Ordinationibus extra Tempora

non adest ieiunii obligatio. Quoad Consecrationes Ecclesiarum servetur Decretum S. R. C. in Mechlinien. Diei 29 Julii 1870 (n. 2519 edit. noviss.) ad I quod ita se habet. « Ieiunium in Pontificali Romano praescriptum esse strictae obligationis pro Episcopo consecrante et pro iis tantum qui petunt sibi Ecclesiam consecrari; idemque ieiunium indicendum esse die praecedenti consecrationi ad formam Pontificalis Romani. »

Quoad vero petitam dispensationem pro ieiunio in Consecratione Ecclesiae, supplicandum SSmo iuxta preces.

v

### Coopération

**HAERETICO MORIBUNDO POSTULANTI MINISTRUM PROPRIUM, NON LICET MOREM GERERE SED CATHOLICAE PERSONAE IPSI INSERVIENTES, PASSIVE SE HABEANT.**

26 décembre 1898.

Beatissime Pater,

Superiorissa Generalis Instituti Parvarum Sororum a Pauperibus dictarum, provoluta ad S. V. pedes humiliter postulat quomodo sese gerere debeant sorores quando reperitur inter senes in propriis domibus receptos, acatholicus quidam qui in extremo vitae limine positus posthabitis conatibus ut moriatur in sinu verae religionis conversus, absolute petit adsistentiam ministri haeretici. Possunt-ne Sorores dictum ministrum advocare?

Detur Decretum in Colonien fer. IV, 14 martii 1848 una cum Declaratione ad Vivarium Apost. Aegypti fer. IV, 5 februarii 1872.

Porro Decretum in Colonien. ita se habet :

« Beatissime Pater — D. Evens, presbyter dioecesis Coloniensis in Borussia, V. S. humiliter exponit quod in civitate Neutz, eiusdem dioecesis, existit hospitium, cuius ipse Rector et capellanus est, ac in quo infirmorum curam gerunt Moniales, dictae Sorores Nigrae. Cum autem in hoc hospitio subinde recipiantur acatholicae religionis sectatores, ac iidem ministrum haereticum, a quo religionis auxilia et solatia recipiant, iidem petant, queritur utrum praefatis monialibus falsae religionis ministrum advocare licitum sit? Quaeritur insuper utrum eadem danda sit solutio, ubi haereticus infirmus in domo privata cuiusdam catholici degit; utrum scilicet tunc catholicus ministrum haereticum advocare licite possit. »

« Resp. : Juxta exposita, non licet; et ad mentem. — Mens est quod passive se habeant. »

---

### Sacrée Pénitencerie

---

#### CERCLES PROHIBÉS

8 avril 1898.

Il n'est pas permis de donner son nom aux cercles, casinos, etc., dont la bibliothèque renferme des livres prohibés, ni de les soutenir de son argent.

---

#### S. Congrégation des Rites

---

##### I

#### DE L'ORGUE

L'orgue ne peut pas accompagner le chant de la Préface et du Pater : *Obstat caeremoniale Episcoporum, lib. I, Cap. 28, n. 9, quod servandum est.* S. R. C. 27 janv. 1899.



## II

**LA BENEDICTION SOLENNELLE DES CIERGES NE DOIT  
PAS ÊTRE TRANSFERÉE**

Rmus Episcopus Aginnensis in Galliis Sacrae Rituum Congregationi humiliter exposuit quod in sua Diocesi praesertim ruricolae degunt et difficile ad Cereorum Benedictionem, die 2a Februarii ecclesiam frequentant ob festi Purificationis suppressionem.

Quapropter expostulavit ut in eadem Diocesi Benedictio sollemnis Candelarum quae fit juxta ritum die 2a Februarii, in dominicam sequentem transferretur.

Sacra porro Ritum Congregatio, referente subscripto Secretario, exquisito etiam voto commissionis Liturgicae rescribendum censuit : « Servetur Decretum in una Rhemen. 7 Februarii 1874. »

Atque ita rescripsit, die 27 Januarii 1899.

C.-Card. MAZZELLA, *Prof.*

D. PANICI, *Secret.*

Or ce décret de Reims disait :

*Benedictio et distributio candelarum et Processio in Festo Purificationis Beatue Mariae Virginis fieri debent ipsa die 2 Februarii.*

---

**S. C. de l'Index**

---

**LIVRES A L'INDEX**

La Sacrée Congrégation de l'Index vient de condamner (23 février 1899), les livres du professeur *Hermann Shell*, docteur en théologie et philosophie, qui occupe la chaire d'apologétique de Wurzburg.

L'auteur s'est pleinement soumis.

---

---

**SCAPULAIRE DU MONT CARMEL****QUESTION**

Un ouvrier peut-il porter son scapulaire dans la poche de son gilet ou dans sa bourse, ou doit-il le mettre au cou ?

**RÉPONSE**

Avec le scapulaire porté dans la poche ou dans la bourse, on ne gagne pas les indulgences, mais pendant le seul temps où le scapulaire n'est pas porté en la manière ordinaire.

---

**LE MONDE RELIGIEUX**

---

**R**OME. — Le dimanche des Rameaux, le Saint-Père a dit la messe dans la chapelle privée, contiguë à sa chambre.

Ainsi qu'il résulte de renseignements certains, le Saint-Père a célébré la messe sans appui d'aucune sorte, sans omettre les genuflexions rituelles qu'il fait jusqu'à terre, en un mot sans éprouver la moindre fatigue, pas même pendant la lecture du long évangile de saint Mathieu sur la Passion. Puis, il a assisté à la messe d'action de grâces, dite par un chapelain secret.

Les grands travaux que Léon XIII, dès le commencement de son pontificat, fit exécuter à Saint-Jean de Latran pour l'agrandissement de l'abside, vont être complétés par la restauration et l'embellissement de la sacristie de cette basilique. Avec une munificence d'autant plus admirable qu'elle pourrait répondre à une période

plus tranquille et prospère pour le Saint-Siège, le Souverain Pontife vient d'allouer à cet effet un don de 80,000 fr. La sacristie du Latran, si riche déjà par ses trésors d'art religieux et par les précieux reliquaires dont elle a la garde, en recevra un nouvel éclat, digne à tous égards de son auguste Mécène.

— Le 5 avril, Sa Sainteté a reçu une députation qui lui a offert une statue du Rédempteur, au nom du comité constitué pour rendre hommage au Christ à l'occasion de la fin du siècle.

A l'occasion de la Saint-Léon le 10 avril, les cardinaux, les prélats présents à Rome au nombre de près de 200, et les représentants des puissances ont offert leurs vœux au grand Pontife.

L'auguste vieillard avait la même physionomie qu'avant sa maladie.

Son discours en réponse à l'adresse de félicitations est un éloquent appel à la paix, à propos de la conférence internationale du désarmement qui va bientôt se réunir sur la demande du czar.

Le Saint-Père travaille activement ces jours-ci, comme il a bien voulu l'indiquer lui-même à plusieurs personnages, à la préparation du document solennel qui doit porter promulgation de l'année jubilaire pour tout le monde catholique en 1900. Cette promulgation se ferait à la prochaine fête de l'Ascension et le Saint-Père aurait manifesté le désir de l'accomplir lui-même dans la basilique vaticane, où il descendrait une seconde fois à cette occasion. Il y est descendu une première fois pour la chapelle papale tenue en action de grâces du récent anniversaire de son couronnement et qui a eu lieu dimanche le 16 avril dernier.

**NOMINATIONS EPISCOPALES**

A été nommé évêque titulaire de Milève et vicaire apostolique de Gibraltar, en remplacement de M. Gonzalo Canilla, décédé, M. Jacques Billord, né en Angleterre en 1841, élève du collège Saint-Edmond de Westminster et aumônier de l'armée anglaise.

A été nommé archevêque d'Orégon-City (Etats-Unis), en remplacement de Mgr Guillaume Gros, décédé, Mgr Alexandre Christie, évêque de Vancouver.

A été nommé évêque titulaire d'Hermopolis la Grande et auxiliaire de S. Em. le cardinal Vaughan, archevêque de Westminster, M. Robert Brindle, aumônier de l'armée anglaise.

A été nommé évêque titulaire de Curium et auxiliaire de Mgr Chapelle, archevêque de La Nouvelle-Orléans (Etats-Unis), M. Gustave-Augustin Rouxel, né en France en 1841, ordonné prêtre le 4 novembre 1863, agrégé depuis trente-cinq ans à l'archidiocèse de la Nouvelle-Orléans, recteurs inamovible de la paroisse de l'Annonciation à La Nouvelle-Orléans.

A été nommé auxiliaire de Mgr Feehan, archevêque de Chicago, M. Alexandre MacGavick, né en 1862 à Fox-Lake (Illinois), curé de la paroisse Saint-Jean à Chicago.

France. — Le R. P. Pernet, religieux augustin de l'Assomption est décédé à Paris le 7 avril, à l'âge de 75 ans, après une courte maladie.

C'est lui qui a fondé en 1860 l'œuvre des Petites Sœurs garde-malades des pauvres à domicile, qui compte maintenant plus de trente maisons.

Aumônier pendant la guerre franco-allemande, le Père Pernet avait été fait prisonnier par les Allemands ; il avait été ensuite arrêté sous la Commune, puis relâché.

— S. G. Mgr de Cabrières, l'éminent et vénéré évêque de Montpellier, a célébré dernièrement le 25<sup>me</sup> anniversaire de son élévation à l'épiscopat. Ses diocésains, auxquels se sont joints un grand nombre de catholiques lui ont organisé des fêtes touchantes.

A cette occasion, Mgr de Cabrières a béni la grande croix qui a été portée à Jérusalem par les pèlerins de la Terre Sainte.

Mgr de Cabrières a reçu du Saint-Père une médaille d'or, avec une lettre toute paternelle que nous publierons.

— Un monument s'élève à Thonon, petite ville de Savoie du diocèse d'Annecy, sur la rive française du lac Léman, à la gloire de saint François de Sales, le dernier en date des Docteurs de l'Eglise. Cette ville de Thonon a été le premier théâtre des exploits apostoliques de François : champ de bataille où il se mesura avec l'hérésie jusqu'à lui partout triomphante : champ clos où il la terrassa : Thonon, objet de ses plus constantes prédilections : Thonon plus proche de l'ennemi, plus voisin de la frontière, la première convertie dont il voulait faire un centre et un foyer de vie catholique.

Ce monument est une église superbe, style gothique du XIII<sup>e</sup> siècle, dont une partie considérable est déjà construite et couverte, et qui attend de la piété et de la charité catholiques le concours nécessaire à sa poursuite et à son achèvement.

— Le travail d'installation du monument élevé par souscription à Louis Veuillot dans la basilique du Vœu national, l'église du Sacré-Cœur, s'achève en ce moment. D'habiles ouvriers ont incrusté ce beau marbre, où l'art a mis la pensée, dans le granit de la chapelle dédiée à saint Benoît Labre. Par suite d'empêchements impré-

vus, la chrétienne cérémonie de l'inauguration que l'*Univers* avait annoncée pour le 13 du mois d'avril est ajournée.

Russie. — Le gouvernement russe vient de prendre une mesure radicale pour réprimer l'alcoolisme à Saint-Petersbourg. Il a supprimé aux 25,000 débits d'alcool l'autorisation de vendre, et les a remplacés par 5000 établissements placés sous le contrôle de l'Etat et répartis à distances égales dans la ville.

Ces établissements sont dirigés par des jeunes filles assistées d'un garçon de peine. L'alcool y est délivré dans des flacons de faible contenance portant une bande timbrée par l'administration ; ils contiennent un alcool dont l'Etat a contrôlé la rectification.

Le consommateur ne peut se faire délivrer qu'un seul flacon dans chaque débit, et il est obligé de parcourir une distance assez grande pour s'offrir une nouvelle ration d'eau-de-vie.

Canada. — Mgr Denis O'Connor, évêque de London a été élu archevêque de Toronto. Les cérémonies de l'intronisation du nouveau Métropolitain auront lieu le 3 mai courant.

---

## OBITUAIRE

---

A Florence (Italie), S. E. le cardinal AUGUSTIN BAUZA, de l'ordre des Dominicains, archevêque de cette ville, décédé le 17 avril.

A Saint-Lin-des-Laurentides, (Montréal). M. l'abbé J.-U. ETHIER, décédé le 18 avril à l'âge de 32 ans.

A Columbus (Ohio), Mgr J. A. WATTERSON, évêque de cette ville, décédé le 18 avril.

---

---

**BIBLIOGRAPHIE**


---

**Actes épiscopaux**

*Ottawa*, 25 mars. — Lettre pastorale et mandement de Mgr l'archevêque, érigeant la confrérie de Marie, reine des cœurs, ayant son siège principal dans l'église Notre-Dame-de-Lourdes, près Ottawa.

— 1 avril. — Circulaire de Mgr l'archevêque au clergé. — Itinéraire de la visite pastorale, du 22 mai au 27 août. — Nouvel indult au sujet des fêtes supprimées. — Office de saint Antoine-Marie-Zacharia ; fête le 5 juillet. (Décret du 11 décembre 1897).

*Saint-Hyacinthe*, 7 mars. — Circulaire de Mgr l'évêque au clergé. 1o Pour nos séminaires. 2o Visite pastorale de 1899 ; son itinéraire. 3o Comment le célébrant doit entrer au chœur et en sortir. (Voir notre livraison du 1er janvier). 4o Résumé des conférences ecclésiastiques de 1898.

*Calgary*, 7 mars. — Circulaire collective au clergé de la province de Saint-Boniface :

1o Mariages Mixtes. 2o Juridiction. 3o Catéchismes. 4o Ecoles. 5o Constructions, Dettes, Livres de comptes, Comptes. 6o Colonisation. 7o Les Métis. 8o Monument à la mémoire de Mgr Taché. 9o Hommage à Jésus Rédempteur.

*Calgary*, 8 mars. — Lettre des Archevêques et Evêques de la Province de Saint-Boniface, aux Vénérables Archevêques et Evêques des Diocèses de la Province de Québec. 1o La colonisation du Nord-Ouest. 2o Quête du dimanche de la Pentecôte pour les écoles sauvages du Nord-Ouest.

*Nicolet*, 24 mars. — Circulaire au clergé. — 1o Visite pastorale, du 28 mai au 1er juillet. 2o Retraite annuelle du clergé. 3o Sujets de conférences. 4o Tableau des recettes des œuvres diocésaines et des quêtes. 5o Nouvel office : Saint-Antoine Marie Zacharia. 6o Eloges des défunts à leurs

funérailles. 7o Le « Carême sanctifié ». 8o Nouvel Indult au sujet des fêtes supprimées. 9o Oraison de Mandato.

Québec, 25 avril. — Circulaire au clergé : 1o Lettre de N. S. P. le Pape au cardinal Gibbons sur les doctrines Américanistes. 2o Indult relatif aux trois fêtes supprimées. 3o Nouvelle édition de l'Extrait du Rituel Romain. 4o Au delà du tombeau, par le R. P. Hamon, S. J. 5o Affaires de Fabrique à mettre en bon ordre pour la visite pastorale. 6o Retraites pastorales et examen des jeunes prêtres.

#### Ouvrages reçus

A PLEA IN FAVOUR OF HIGHEST EDUCATION.

To the catholics of the Province of Ontario. Published by the University of Ottawa, Ottawa, Ont.

UNE AME D'APOTRE. — LE PÈRE VICTOR DELPECH, missionnaire au Maduré, par le R. P. Suau, S. J. Paris, Victor Retaux, éditeur.

Le Père Delpech, né à Toulouse en 1835, entra dans la Compagnie de Jésus, et fut envoyé comme missionnaire au Maduré, où il mourut en 1887. Ame sacerdotale dans la force du terme, apôtre infatigable, il est tombé après une vie traversée d'épreuves et remplie de travaux fructueux, au champ d'honneur, dans ce pays même qu'il avait arrosé si longtemps de ses sueurs. Le biographe retrace ces labeurs ; il ne s'applique pas moins à faire connaître l'homme intérieur, l'âme de l'apôtre, au moyen surtout de divers écrits laissés par son héros, et dont l'ensemble forme comme un journal de sa vie.

Ce livre du P. Suau est édifiant, et nous en recommandons la lecture fortifiante.

JEAN CABOT, par l'abbé J.-D. Beaudoin. *Jean Cabot* est la onzième livraison de la *Bibliothèque Canadienne*. Prix : \$0.15. S'adresser à Pierre-Georges Roy, éditeur, Lévis.



Le sujet de cette dissertation n'a pas le mérite de la nouveauté. Que l'on ouvre une histoire du Canada, le nom de Cabot s'y rencontre dès les premières pages. Mais que de variantes d'un auteur à l'autre ! — Les uns parlent de *Jean*, les autres ne voient que *Sébastien*. Puis viennent les contradictions sur les dates et sur les courses aux plages inconnues, sur le lieu du débarquement.

M. l'abbé Beaudoin a voulu rendre à César ce qui appartient à César, et à *Jean Cabot* le juste tribut d'hommage qu'il mérite.

L'histoire de Jean Cabot est plus connue depuis quelques années, grâce à la découverte de documents ignorés des premiers historiens de l'Amérique du Nord, et du Canada en particulier.

Il est possible, à l'heure présente, de rectifier les anciennes chroniques du seizième siècle, principalement celles de *Pierre Martyr* et de *Ramusio*. Ces deux écrivains étaient amis de Sébastien Cabot. Les *Décades* de Pierre Martyr, les *Navigations et Voyages* de Ramusio, renferment beaucoup d'inexactitudes, toutes au détriment de Jean Cabot, que ces auteurs dépouillent, au profit de Sébastien, son fils.

Notre siècle a rompu avec les vieilles traditions. Des hommes sérieux se sont mis à l'œuvre avec le plus grand succès. En 1831, Richard Biddle a tiré de l'oubli bon nombre de documents, mis en lumière plusieurs faits oubliés, et rectifié des assertions inexacts des chroniqueurs du seizième siècle. Plus récemment d'autres chercheurs, Nicholls, Brevoort, Steven, Koll, d'Avezac, Harrisse, etc., ont traité le même sujet et élucidé certains points se rapportant à l'histoire de Jean Cabot.

---